

ARRETE MUNICIPAL
ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A
Madame Patricia CHOPINET
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Vu le code des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 ; L2122-22 et L2122-23 ;
- Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026 concernant l'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints ;
- Considérant la nécessité de fixer les délégations conférées aux adjoints.

ARRETE

- Article 1 Une délégation de fonctions permanente est accordée à Madame Patricia CHOPINET, conseillère déléguée aux commerces non sédentaires.
- Article 2 Madame Patricia CHOPINET est chargée des actions afférentes aux commerces non sédentaires. La délégation de fonctions lui est accordée dans les domaines suivants :
- Représenter le Maire dans les relations avec les tiers,
 - Mener et organiser des actions concernant les commerces non sédentaires,
 - Donner toutes les réponses aux administrés, aux administrations et organismes concernés.
- Article 3 Madame Patricia CHOPINET est chargée, en l'absence de Madame Viviane DEVILLE et de Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER, du sport et des associations et des événements et manifestations concernant uniquement ces domaines.
- Article 4 Madame Patricia CHOPINET, Madame Viviane DEVILLE, Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER, ainsi que Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et affiché aux lieux habituels d'affichage.
- Article 5 Copie du présent arrêté sera adressé à :
- ✉ Monsieur Le Préfet de la Haute-Vienne,
 - ✉ Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes,
 - ✉ Madame Patricia CHOPINET,
 - ✉ Madame Viviane DEVILLE,
 - ✉ Monsieur Maxime NEGREMONT BEUCHER.
- Article 6 Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à Madame Patricia CHOPINET et ce jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux.

Fait à ISLE, le 10/06/2026
Le Maire,
Gilles BEGOUT



Notifié le :
Madame Patricia CHOPINET

Notifié le :
Madame Viviane DEVILLE

Notifié le :
Maxime NEGREMONT BEUCHER

Publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 02/09/2026